



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

BAISSE DU TAUX DE TAXES À NOTRE-DAME-DE-LOURDES



Notre-Dame-de-Lourdes, le 10 janvier 2018. - Lors de son assemblée extraordinaire du 11 décembre dernier, le conseil municipal était heureux d'annoncer une réduction du taux de taxes pour 2018. Le taux qui était établi à 0,56 \$ du cent dollars d'évaluation en 2017 est maintenant fixé à 0,54 \$ pour 2018. Cette diminution peut représenter, en moyenne, un montant de 35 \$ par propriété.

En ce qui concerne la taxe sur la disposition des matières résiduelles, tout comme l'année dernière, celle-ci a été réduite grâce à la compensation reçue du gouvernement, puisque les résidents appliquent bien les méthodes de recyclage et compostage, et ce, même si le coût de notre fournisseur n'a pas diminué.

« Non ce n'était pas une promesse électorale! Puisque nos besoins en travaux d'infrastructures étaient inférieurs pour 2018 et que nous recevons un montant en compensation du gouvernement de 64 561 \$ pour la collecte sélective, cette année nous avons décidé de remettre aux citoyens, a souligné la mairesse Céline Geoffroy. »

Des projets sont prévus en infrastructures par l'entremise de programmes offerts par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, entre autres, pour l'asphaltage de la rue Papineau. Des travaux en lien avec la sécurité routière seront également réalisés au coin de la rue Mathias et du rang Sainte-Rose, plus spécifiquement au niveau de la signalisation. L'achat d'un autre camion est aussi prévu.

Finalement, ayant une vision plus axée sur ses citoyens, le conseil municipal compte réaliser différents projets pour eux, entre autres, en aménageant des sentiers pédestres. Pour ce qui est des autres besoins, les élus prévoient toujours offrir les mêmes services à ses citoyens.

- 30 -

Source : Marie-Claude Parent
Directrice générale
Municipalité de Notre-Dame de Lourdes
450 759-2277, poste 205
directrice@notredamedelourdes.ca

